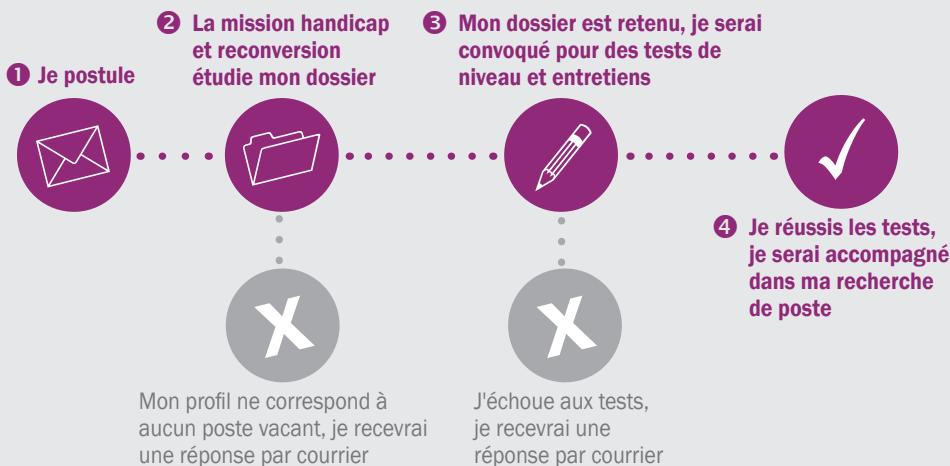




# DES PERSONNES RECONNUES EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

La Ville de Paris procède à un recrutement spécifique réservé aux personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé.



- 
- 1 MODALITÉS DE CANDIDATURE
- - 
  - 
  - 
  - 
  -

**Vous êtes reconnu en qualité de travailleur handicapé et votre profil correspond aux besoins de la Ville de Paris ?**

**Vous pouvez postuler par la voie directe en envoyant un dossier de candidature comprenant :**

- ➔ un Curriculum Vitae ;
- ➔ une lettre de motivation indiquant vos éventuelles restrictions et/ou vos besoins en aménagement de poste en fonction de votre handicap ;
- ➔ une copie de votre reconnaissance en qualité de travailleur handicapé en cours de validité ;
- ➔ un justificatif de votre nationalité française ou de votre appartenance à l'Union Européenne.

## Adresser votre dossier à :

Mairie de Paris  
Direction des ressources humaines  
Mission handicap et reconversion  
2 rue de Lobau - 75004 Paris

Tous les recrutements par la voie directe sont ouverts en fonction des postes vacants et des compétences recherchées par la Mairie de Paris.



**Les candidats retenus sur dossier sont conviés à passer des tests de niveau et entretiens de motivation.**

### 2 ÉTUDE DU DOSSIER

Des aménagements peuvent être demandés afin de compenser si nécessaire le handicap des candidats :

- ➔ temps supplémentaire (tiers-temps) ;
- ➔ assistance (secrétaire, prise en notes, interprète en langue des signes) ;
- ➔ outil bureautique adapté (zoom-texte, lecture vocale, etc.) ;
- ➔ sujets agrandis ou retranscrits en braille.



### 3 TESTS ET ENTRETIENS

**Après avoir satisfait aux tests de niveau et à l'entretien de motivation, vous serez accompagné dans votre recherche de poste.**



### 4 PRISE DE POSTE

Tous les candidats retenus sur un poste sont recrutés en qualité d'agent contractuel pour une durée d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés sous réserve d'avoir fait la preuve de leur aptitude à exercer les fonctions pour lesquelles ils ont été recrutés.

**Information :** les personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé peuvent aussi s'inscrire aux concours de la Ville de Paris (les épreuves peuvent être adaptées).